

59, rue du Rocher  
75008 PARIS

Tél. 01.55.30.13.27- 25  
Fax 01.55.30.13.26

unir@cfecgc.fr  
www.cfecgc.org

Accès direct  
à notre site :

[http://www.cfecgc.org/  
syndic/unir/](http://www.cfecgc.org/syndic/unir/)

**AUX DELEGUES UNIR**  
**AUX REPRESENTANTS CFE-CGC DANS LES**  
**CODERPA**  
**TITULAIRES ET SUPPLEANTS**

Paris, juin 2009

Cher(e) Collègue,

Nous vous prions de trouver ci-joint le compte-rendu de notre Conseil d'Administration du 14 avril 2009, adopté lors de notre réunion du 14 mai 2009. **ANNEXE 1**

**Nos informations :**

- **MANIFESTATIONS DU 13 JUIN 2009 :** nous vous rappelons que ce sont les Unions Territoriales qui doivent – ou non – s'impliquer dans ces actions. Il n'est pas prévu de réunions ou manifestations spécifiques RETRAITES. Notre tract commun a été largement diffusé et il n'est pas nécessaire de s'associer à des tracts demandant **ENCORE PLUS**, notamment les revendications prônées par des représentants de la CGT. Vous pouvez, par contre, si vous le jugez utile, compléter ce tract national par des revendications spécifiques locales.

N'hésitez surtout pas à nous adresser **PREALABLEMENT** les propositions de tracts qui vous sont faites en cas de doute sur leur teneur : **ATTENTION** surtout à faire préciser le département concerné afin qu'il ne puisse pas être considéré comme un tract engageant l'UNIR et la CFE-CGC au niveau national. Cela a été le cas dernièrement et nous vous demandons d'y veiller.

- **L'UNIR et ses délégations :**

**CONTACTS AVEC NOS DELEGUES :** veuillez trouver ci-joint notre N° de Juin 2009

**ANNEXE 2**

**CONGRES CFE-CGC :** nous vous informons que le congrès confédéral se tiendra en février 2010 à Reims.

Dès à présent, le compte à rebours est prévu (fiche jointe) concernant le renouvellement des instances.

**ANNEXE 3**

EN CE QUI CONCERNE L'UNIR, compte-tenu du fait qu'il n'est pas prévu d'envisager la modification de nos statuts tels que nous l'avons proposé aux dirigeants confédéraux le 14 avril dernier,  
**VOS MANDATS SE POURSUIVENT**

Ce qui veut dire que lors des réunions départementales et régionales, vous serez amené,  
**EN TANT QUE DELEGUE UNIR TITULAIRE** – ou Suppléant en cas d'absence –  
à voter pour désigner votre nouvelle instance.

Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas poursuivre votre mandat UNIR, merci de le signaler dès à présent à votre Président(e) d'Union. Ce sera à votre Suppléant ou à un nouveau candidat de se faire désigner selon la procédure habituelle .

**ANNEXE 4**

#### **REUNIONS DES MILITANTS ET ADHERENTS :**

Nous vous rappelons que les Délégués Régionaux doivent vous réunir (délégués UNIR et CODERPA) afin d'évoquer avec vous les problèmes locaux. Les frais de transport sont pris en charge par les Unions qui se font ensuite rembourser par le Trésorier National.

**ANNEXE 5**

Les membres du Conseil de l'UNIR sont à votre disposition pour vous aider dans la préparation de ces réunions et peuvent y participer si vous le pensez utile.

Lorsqu'il s'agit de réunions d'adhérents, seuls les délégués UNIR et CODERPA sont remboursés de leurs frais de transport. A charge pour l'Union de prévoir le « pot de l'amitié » qui peut être financé par un organisme intervenant.

Pour ce faire, invitez un intervenant en prévoyant un sujet susceptible d'intéresser nos adhérents retraités (MACIF, assureur, institution de prévoyance ou organisme social, etc...).

#### **REUNION DES DELEGUES REGIONAUX TITULAIRES UNIR**

**Cette réunion est prévue le jeudi 10 septembre 2009 toute la journée.**

**Les précisions leur seront adressées en temps utile.**

**Réservez la date ou prévenez votre Suppléant en cas d'absence.**

Ils seront chargés ensuite de communiquer nos informations à tous les délégués UNIR et CODERPA de leur région.

Nous en profitons dès à présent pour leur demander de compléter et mettre à jour leur liste des délégués UNIR et CODERPA en tenant compte pour ces derniers des renouvellements éventuellement en cours (contact à prendre avec les U.D.)

#### **SITES UNIR :**

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter nos informations générales sur le site de l'UNIR – repris à l'intérieur de celui de la CFE-CGC

Se connecter sur [www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org) puis espace RETRAITES puis VOIR LE SITE  
Ou directement [www.cfecgc.org/syndic/unir/](http://www.cfecgc.org/syndic/unir/)

Vous pouvez également utiliser notre **site INTRANET UNIR** en demandant le code de votre Union ou en nous adressant une demande de code personnel (uniquement pour les délégués UNIR) spécifiant :

- Vos nom – prénom – adresse courriel – Nom du syndicat d'appartenance

Vous obtiendrez dans ce cas un code qui vous permettra de trouver les dossiers qui peuvent vous intéresser et qui vous permettront de répondre aux demandes de vos adhérents (liste jointe)

**ANNEXE 6**

### **- LES CODERPA (Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées)**

Les délégués sont désignés par les Unions, en concertation avec l'UNIR.

A charge pour elles d'en informer ensuite l'UNIR national ainsi que le délégué régional UNIR.

Merci de nous faire connaître les changements qui peuvent se produire, chaque CODERPA ayant maintenant une échéance de mandats différente.

Pensez à nous adresser vos comptes-rendus dont nous diffusons les principaux sujets dans notre « **CONTACTS AVEC NOS DELEGUES** ».

Cela permet de vous faire une idée des questions posées ou étudiées dans chacun et vous pouvez nous en demander copie si un dossier vous intéresse.

Nous vous signalons également qu'un dossier **UNIR - CODERPA** est en cours d'impression et vous sera adressé prochainement afin de vous fournir quelques informations générales sur ces instances (statuts- commissions- sujets étudiés).

### **LES CORERPA (Comité Régional des Retraités et Personnes Agées)**

Nous vous rappelons qu'officiellement ils n'existent plus. Cependant, certaines régions ont mis en place des structures de réunion des CODERPA, sous forme d'Association des CODERPA, CORERPA qui ne possède que la représentativité que les instances locales veulent bien leur conférer.

Comme nous l'avons toujours indiqué, nous restons très réservés quant aux CORERPA qui auraient conservé les finances de l'ancienne structure officielle, ce qui pour nous risquerait d'être assimilé à des détournements de fonds publics.

Attention surtout pour le Président et le Trésorier de cet organisme.

Comme déjà indiqué, nous confirmons le besoin d'une **organisation REGIONALE**, de plus en plus utile, mais qui doit être le plus étatique possible.

Merci de nous en adresser les comptes-rendus afin que nous puissions suivre l'évolution des rôles qui leur sont confiés régionalement.

### **Le C.N.R.P.A. ET LES COMMISSIONS TERRITORIALES**

(Comité National des Retraités et Personnes Agées)

Nous vous signalons (ou rappelons) les points suivants :

- L'UNIR est présente en plénier avec Claude-Max VIEU et Daniel DELABARRE, membres du Conseil de l'UNIR
- Nous avons des représentants dans chaque commission (dont 2 dans la commission territoriale)

- L'échéance des mandats du CNRPA n'est pas encore effectivement prévue, mais devrait l'être sous peu : ce sera
  - soit en fonction de la date de désignation des membres il y a trois ans, c'est-à-dire juin 2009 (peu probable aujourd'hui).
  - soit en fonction de la date de mise en place effective, c'est-à-dire septembre 2009
  - soit il sera envisagé une prorogation des mandats jusqu'à une date à déterminer

Toute autre disposition pourra être envisagée, y compris, pourquoi pas, une éventuelle suppression ou modification de cette instance.

Rappelons cependant que si le renouvellement se précisait, nous avons déjà prévu en inter-UCR que la Vice-présidence (prévue tournante tous les 3 ans) soit assurée par un représentant d'une organisation syndicale. Elle est actuellement détenue par une représentante des associations.

Pour l'UNIR, nous présenterons une candidature au Bureau du CNRPA.

Nous vous signalons par ailleurs que nous rencontrerons avec l'inter-UCR les Associations du 2<sup>e</sup> collège du CNRPA le 5 juin prochain. Ce sera l'occasion d'évoquer les sujets qui peuvent nous rassembler.

- **Les commissions territoriales**

Elles sont maintenant en cours de réunion dans les régions. Des instructions ont été précisées sur leur but et les premières réunions doivent être analysées avant la poursuite des suivantes.

Pensez à vous y faire représenter en présentant votre candidature : il est prévu que pour chaque CODERPA il devra y avoir au moins 1 représentant des O.S.

Et il ne faut pas que ces postes soient pris, comme nous le constatons trop fréquemment, par des représentants des administrations.

Si vous assistez à ces réunions, pensez à nous adresser les comptes-rendus qui ne sont pas toujours remis à nos représentants.

### **LES INTER U.C.R. (Unions Confédérales de Retraités)**

Nous vous en reprecisons les membres au niveau national :  
CFE-CGC, CFDT, CFTC, CGT, FO, UNSA et FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique)

Nous travaillons ensemble maintenant depuis plusieurs années et en confiance, et nous arrivons ainsi à diffuser des tracts et déclarations communs qui reçoivent l'agrément de tous (même si cela n'est pas toujours évident, vous en conviendrez).

La prochaine inter-UCR nationale est prévue pour le 8 juin 2009 à la CFDT.

Il n'est pas envisagé aujourd'hui que d'autres UCR se joignent à nous, notamment :

- La FSU qui en fait est déjà représentée par la FGR-FP  
Pensez à le rappeler au niveau de vos inter-UCR locales – et n'acceptez pas que ce sigle soit apposé sur vos tracts locaux, rappelez que c'est celui de la FGR qui doit y figurer.
- SOLIDAIRES veut aussi s'imposer avec l'UNIRS.  
Ils nous ont également sollicités au niveau national pour entrer dans l'inter-UCR, ce que nous refusons conjointement.

Merci d'éviter d'apposer tout autre sigle sur vos tracts locaux. Par ailleurs, rappelez vous

– si vous acceptez d’apporter le sigle CFE-CGC –  
que vous engagez l’UNIR et notre Confédération.

### **MATERIELS UNIR**

Nous vous rappelons que nous pouvons vous adresser sur demande :

- Plaquette UNIR
- MEMENTO FAMILIAL (ce document est destiné aux adhérents CFE-CGC : il peut être distribué aux retraités mais également aux actifs).
- Badges UNIR
  - Affiches
  - Dossiers

### **Autres points :**

- **LA LETTRE CONFEDERALE** : nous vous rappelons que la Confédération a décidé de ne plus la diffuser que par Internet et nous ne sommes pas en mesure de reprendre une quelconque diffusion papier.

- **VOS ADRESSES COURRIEL** : merci de nous faire connaître vos adresses courriels – mais aussi vos modifications lorsque vous changez d’opérateur.

Nous profitons de ce courrier pour vous remettre :

- Liste à jour de notre Conseil d’Administration
- Bulletin du CNRPA N° 17 – avril 2009
- Texte sur les dépassements de tarifs médicaux
- Etude DRESS 690 MAI 2009 : l’APA et la prestation de compensation du handicap au 31/12/2008

**ANNEXE 7**

**ANNEXE 8**

**ANNEXE 9**

**ANNEXE 10**

-----  
D’autres études sociales peuvent être trouvées sur le site [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)  
Aller sur Publications Etudes et résultats  
Ou [www.sante.gouv.fr/dress](http://www.sante.gouv.fr/dress)

Nous demeurons bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qui vous serait nécessaire et vous prions d’agréer, cher(e) Collègue, toutes nos salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bader', written in a cursive style with a horizontal line underneath.

**Marc BADER**  
**Président**